



Prix COMTE THIERRY DE LOOZ-CORSWAREM POUR LES PARCS ET JARDINS

REGLEMENT

1. OBJECTIF :

Ce prix est destiné à récompenser la restauration, la rénovation ou la reconstitution en tout ou en partie d'un parc ou d'un jardin, mais il vise aussi à récompenser la création d'un jardin contemporain.

Celui-ci doit cependant être attenant à une demeure historique ou d'intérêt patrimonial et/ou être classé ou inscrit à l'inventaire du patrimoine. Il doit également être détenu de manière privée en Belgique.

Pour plus de précision : la notion « historique » et « d'intérêt patrimonial » n'est pas uniquement synonyme d'« ancien » mais renvoie à la valeur esthétique, artistique, architecturale, scientifique, paysagère, dendrologique, écologique Dans le cadre du prix, cela signifie que le projet de jardin est lié à une maison d'au moins 50 ans et que tous deux méritent d'être préservés à l'avenir en raison de ces valeurs.

2. CONDITIONS :

- 2.1. Le prix est ouvert uniquement aux personnes physiques, aux sociétés et associations détenues par des propriétaires ou gestionnaires privés (100%);
- 2.2. Le bien doit être situé sur le territoire belge ;
- 2.3. Pourront être pris en considération, les projets récents terminés à la date de clôture des candidatures.

3. TYPE D'AMÉNAGEMENT :

Structure de plantations, composition végétale, allée, chambre de verdure, charmille, haie, roseraie, élagage/abattage ..., potager, fruitier et verger..., plans d'eau, bassin, cascade, étang ..., ornement de jardin, pavillon, fabrique, serre et autre folie ...

4. SÉLECTION :

La sélection du projet se fera sur base de son intérêt et de sa qualité spécifique.

5. LE PRIX :

Un prix de maximum € 7.500, - sera attribué ; en cas d'ex- æquo, le prix sera partagé en 2. Les nominés recevront soit une plaquette commémorative, soit un diplôme.



6. JURY ET ATTRIBUTION :

- 6.1. Composition : Minimum 2 administrateurs des DHJB ; Des experts reconnus ;
- 6.2. Le président des DHJB tiendrait un rôle d'observateur sans voix ;
- 6.3. L'attribution du prix est décidée par un jury ;
- 6.4. En cas d'ex-æquo, la voix du président du Jury est prépondérante ;
- 6.5. Les décisions du Jury sont sans appel ;
- 6.6. Le prix peut ne pas être attribué ;
- 6.7. En aucun cas, un membre du Jury, ou un administrateur des DHJB en fonction ne peut poser sa candidature.

7. DOSSIERS : DOCUMENTS REQUIS :

- 7.1. Coordonnées précises des personnes ou association (propriétaires privés) qui présentent le projet ;
- 7.2. Une lettre de motivation du propriétaire ou gestionnaire du site de minimum 2 pages incluant un bref historique du parc ou du jardin ainsi qu'un descriptif du projet réalisé ;
- 7.3. 10 à 15 photographies en couleur de haute résolution (2 Mo ou 2000 Ko) montrant les travaux effectués, dans la mesure du possible une vue de la maison et l'état avant les travaux ;
- 7.4. Plan(s) du parc ou du jardin et/ou, dessins, esquisses, autres documents complémentaires, si disponibles ;
- 7.5. Une version digitale du dossier complet sera fournie aux DHJB.

8. ENGAGEMENTS DES DHJB :

- 8.1. Annoncer le concours dans la revue « Demeures Historiques & Jardins », sur le website et avis de presse ;
- 8.2. Adresser un accusé réception des dossiers de candidature ;
- 8.3. Publier dans la dite revue une mention sur le jardin ou le parc primé ;
- 8.4. Organiser la remise officielle du prix.

9. ENGAGEMENTS DU LAURÉAT :

- 9.1. Le propriétaire lauréat s'engage à accepter deux visites privées, d'une vingtaine de personnes organisées par les DHJB, et ce, pendant les 2 années suivant la remise du prix ;
- 9.2. S'il ne l'était pas, le lauréat s'engage à devenir membre de l'Association.

10. CALENDRIER :

Les dossiers des candidats doivent être rentrés au Siège des DHJB au plus tard le **31 mars**.
Après acceptation du dossier, une visite du jury sera programmée sur les lieux.



Prix 2025 COMTE THIERRY DE LOOZ-CORSWAREM POUR LES PARCS ET JARDINS

FICHE D'INSCRIPTION

♦ **TYPE D'AMÉNAGEMENT DU PARC OU DU JARDIN**

.....

♦ **NOM ET ADRESSE DE LA PROPRIÉTÉ**

.....

.....

.....

♦ **NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE**

.....

.....

T GSM:

M

W

♦ **NOM ET ADRESSE DU CANDIDAT (SI DIFFÉRENT)**

.....

..... Membre n° :

T GSM:

M

W